



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dédoubléments au sein de classes à double niveau

Question écrite n° 22575

Texte de la question

Mme Valérie Rabault interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la mise en oeuvre du dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les zones REP et REP +. Il apparaît en effet que dans plusieurs communes, le manque d'enseignants et de locaux disponibles a conduit à organiser ces dédoublements au sein de classes à double niveau (CP et CE1). Aussi elle souhaiterait connaître pour l'année scolaire 2018-2019 et pour la rentrée 2019 : premièrement, le nombre total de classes dédoublées, pour le CP et le CE1 ; deuxièmement, le nombre de classes dédoublées à double niveau (CP et CE1 dans la même classe dédoublée).

Texte de la réponse

L'éducation est une priorité du gouvernement. Dans cette priorité, l'école primaire est la première des priorités car c'est dans les premières années de la scolarité qu'on lutte efficacement contre la difficulté scolaire. Le choix a été fait de cibler les efforts sur l'éducation prioritaire où les besoins sont les plus importants en desserrant les effectifs de manière significative, avec le dédoublement des classes de CP et de CE1 échelonné sur les rentrées scolaires 2017 à 2019. Cette mesure ambitieuse est financée par des créations de postes traduisant l'ambition du ministère de l'éducation nationale pour la réussite de tous les élèves, et notamment des plus fragiles. Ainsi, à la rentrée 2019, malgré une baisse démographique de 42 900 élèves dans le premier degré, 2 325 emplois (exprimés en moyen d'enseignement) ont été créés. Depuis la rentrée 2017, 10 517 postes ont été créés dans le premier degré public, dans un contexte de forte baisse des effectifs d'élèves (- 107 900). Ces moyens ont permis d'implanter 9 520 emplois supplémentaires pour dédoubler les classes de CP-CE1 de l'éducation prioritaire. Si la baisse démographique avait été appliquée strictement, 5 780 postes auraient été supprimés. Cet effort budgétaire se traduit concrètement par un meilleur taux d'encadrement sur l'ensemble du territoire dans le premier degré. Le ratio « nombre de professeurs pour 100 élèves » est de 5,64 à la rentrée 2019 contre 5,36 à la rentrée 2016. Au plan national, cette politique d'égalité des chances concerne environ 288 700 élèves de niveau CP et CE1 de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2019. Parmi ces élèves, 285 200 sont répartis dans 22 280 classes qui scolarisent des élèves de CP ou de CE1 et 3 500 élèves sont scolarisés dans des classes accueillant d'autres niveaux. Au sein de l'éducation prioritaire, les classes accueillant également d'autres niveaux sont devenues marginales. La proportion des classes multi-niveaux accueillant au moins un élève de CP est de 5,2 % en REP+ à la rentrée 2019 contre 24,6 % à la rentrée 2016. En REP, la proportion est de 8,2 % à la rentrée 2019 contre 29,7 % à la rentrée 2016. La proportion des classes multi-niveaux accueillant au moins un élève de CE1 est de 6,9 % en REP+ à la rentrée 2019 contre 39,3 % à la rentrée 2016. En REP, la proportion est de 10,8 % à la rentrée 2019 contre 45 % à la rentrée 2016. 21 243 classes sont des classes à effectifs réduits (15 élèves ou moins par enseignant). Parmi ces classes dites dédoublées, 666 scolarisent des élèves de double niveau CP et CE1 à la rentrée 2019. Le nombre de classes à effectifs réduits a augmenté de 6 295 entre les rentrées 2018 et 2019 (14 948 en 2018 et 21 243 en 2019).

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Rabault](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22575

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [3 septembre 2019](#), page 7792

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 1945